

**De la maison de monsieur saint Vincent à celle de la Raison**  
**Fêtes révolutionnaires à Brissac**  
 1795 - 1800

Sources : ADML, Série L ; Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire*, 1976

Les archives du département (série L) conservent la mémoire de quatorze fêtes révolutionnaires organisées à Brissac entre le 10 nivôse an 6 (30 décembre 1797 : fête de la Paix) et le 10 messidor an 8 (29 juin 1800). Loir Lachenaye était alors commissaire auprès de la mairie cantonale de Brissac. Il s'agissait pour la première de célébrer la paix continentale signée entre la France et l'Autriche (Campoformio, 17 octobre, après la Campagne d'Italie de Bonaparte), et la dernière, fête lugubre, de commémorer la mort du général Barthélemy Joubert à la bataille de Novi en Italie (15 août 1799). Les fêtes révolutionnaires dont nous avons gardé la trace ne concernent donc à Brissac que la période du Directoire (26 octobre 1795-9 novembre 1799, et les débuts du Consulat). Et encore seulement la dernière partie du Directoire.

### **De l'église Saint-Vincent au temple de la Raison**

Cependant, dès le printemps 1794, un an après (en gros) l'insurrection des Mauges et du district de Vihiers (sauf Brissac), l'église Saint-Vincent fut transformée en temple de la Raison. Ce fut désormais un lieu de réunion et de célébrations révolutionnaires. Le 6 mars 1794, les délégués de trente et une communes s'y réunirent pour une assemblée populaire qui s'enflamma contre « le fanatisme religieux » ; L'assemblée décréta que tous les temples seraient consacrés à la Raison, et que les prêtres exerçant encore seraient regardés et traités comme suspects (AD 1 L 1099). Trois jours plus tard, le curé Pierre Jacquesson envoya sa démission de la cure, bien qu'il eût signé la Constitution civile du clergé, et qu'il fût légalement installé dans sa charge. Brissac a toujours affirmé haut et fort sa fidélité à la Révolution, et d'ailleurs, la commune et l'ensemble des communes du canton furent les seules du district de Vihiers (1790-1795) à maintenir leur administration municipale (Brissac prit alors le nom de Mont-Fidèle) pendant la guerre civile dite de Vendée. Brissac s'est toujours targuée de respecter les lois.

### **L'Incorruptible dans la Convention montagnarde**

De là à transformer la ci-devant église Saint-Vincent en lieu de célébrations décadaires (la décade ayant « remplacé » le dimanche), il fallut du temps. Imposer un nouveau culte n'est pas chose facile, et l'instabilité naturelle à une révolution n'y aide guère. Deux mois après la réunion de Brissac ci-dessus évoquée, Robespierre (le 18 floréal an 2 - 7 mai 1794) fit adopter un décret reconnaissant l'Être suprême et l'immortalité de l'âme, et instituant un calendrier de 36 fêtes républicaines (=une par décade - 10 x 36= 360), se substituant aux fêtes catholiques. Cela n'eut aucune incidence à Brissac, d'autant que le 9 thermidor suivant (27 juillet 1794), la chute de Robespierre signa la fin de la Convention montagnarde.

### **Le Directoire (26 octobre 1795 - 9 novembre 1799)**

L'idée d'établir des fêtes révolutionnaires se concrétisa enfin sous le Directoire. Les fêtes organisées à Brissac sont l'application de la grande loi sur l'Instruction publique de Daunou (3 brumaire an IV - 25 octobre 1795, Pierre Daunou était un ancien professeur congréganiste de l'Oratoire) qui institua sept fêtes annuelles dont la responsabilité incombait aux cantons. Les premiers commissaires du canton de Brissac, Versillé et Lenoble, n'ont, semble-t-il, pas laissé de traces de fêtes révolutionnaires ; par contre le très actif Étienne Lachenaye aidé de René Bascher, secrétaire (et futur maire), ont bien rendu compte des fêtes brissacoises à l'administration supérieure.

Deux types de célébrations ont été organisées à Brissac. D'une part, des fêtes commémoratives : l'anniversaire de la fondation de la République (1<sup>er</sup> vendémiaire) ; la chute de la Bastille (14 juillet) ; la Liberté (9-10 thermidor, commémorant la chute de Robespierre) ; la Paix (10 nivôse) ; chute de la Royauté (10 août) ; la fête du 18 fructidor an V (commémorant le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) contre les royalistes) ; la fête organisée le 10 vendémiaire an VIII (2 octobre 1799) pour le général Barthélemy Joubert tué à la bataille de Novi (cf. ci-dessus) le 15 août précédent. Je ne pense pas que le 21 janvier (la mort de Louis XVI) ait été célébré ici à Brissac. D'autre part, des fêtes sociales et éducatives : fête de vieillards (10 fructidor) ; fête de la Reconnaissance (10 prairial) ; la fête des époux (10 floréal), avec, en l'an 7 (29 avril 1799), la célébration de deux mariages ; fête de l'agriculture (10 messidor), avec (le 29 juin 1800) la conduite d'une charrue attelée de deux bœufs « ornés de guirlandes et de rubans tricotés » par un vieux cultivateur, ceci près de « l'arbre de la liberté » de Brissac.

### **La fête à Brissac**

La loi précise que « La célébration des fêtes nationales de canton consiste en chants patriotiques, en discours sur la morale, en banquets fraternels, en divers jeux publics propres à chaque localité, et dans la distribution des récompenses. » C'est à peu près ce qui a été fait à Brissac, mais je n'ai pas trouvé trace de banquet, absence due à un manque de moyens sans doute.

Voici à titre d'exemple la fête du 1<sup>er</sup> vendémiaire an VIII (23 septembre 1799) célébrant la naissance de la République. La cérémonie commence près de la mairie (l'ancienne cure, juste à côté de la Caisse d'épargne actuelle, détruite pour ouvrir la rue) par un défilé (une procession !) qui parcourt sans doute la place du marché avant d'entrer dans le temple où ont lieu les actes essentiels, suivi d'un retour à la mairie. Les deux maîtres de cérémonie sont le président de l'administration cantonale (Loiseleur) et le commissaire de la République auprès de cette administration, Étienne Lachenaye.

« Le président (Loiseleur) ayant annoncé le moment du départ, chacun a pris son rang (c'est-à-dire tous les emplois administratifs : membres de l'administration municipale, de la justice de paix, de la poste, le receveur de l'Enregistrement) et tous ont marché au milieu de deux rangs de la garde nationale et se sont rendus au temple précédés de la cavalerie nationale du canton et d'une musique guerrière ; arrivés au temple, la cérémonie a commencé par la strophe chérie (couplet 6 : Amour sacré de la Patrie, Conduis, soutiens nos bras vengeurs Liberté, Liberté chérie, Combats avec tes défenseurs ! (bis) Sous nos drapeaux que la victoire Accoure à tes mâles accents, Que tes ennemis expirants Voient ton triomphe et notre gloire !) ; ensuite, le président, le commissaire (Lachenaye) et le secrétaire (René Bascher) ont successivement monté à la tribune, et y ont prononcé des discours analogues à la fête ; dans l'intervalle, le corps de musique a exécuté plusieurs morceaux ... Ensuite le serment civique prescrit par la loi du 12 thermidor dernier (30 juillet 1799) a été prêté par tous les fonctionnaires publics, et

répété par tous les assistants ; les airs ont plusieurs fois retenti des cris « Vive la république », et après plusieurs chansons patriotiques, le cortège a retourné dans le même ordre au lieu ordinaire des séances de l'administration où le présent procès-verbal a été fait et arrêté. » (Bascher signe en tant que secrétaire, Loiseleur, président)

Les actes de cette cérémonie sont chargés de symbole : la célébration relie le lieu du pouvoir municipal et le temple décadaire ; le défilé / procession parcourt l'espace public ; la musique qui accompagne le défilé est une musique guerrière (depuis 1793, la guerre a repris entre la République et la coalition dirigée par l'Angleterre : Hollande, Égypte, bientôt Italie) ; les garde et cavalerie nationale accompagnent les officiers publics de la commune, symbolisant ainsi l'unité de la nation autour de ses armées. La cérémonie s'achève avec le serment civique prêté par tous les fonctionnaires publics, selon la loi du 12 thermidor an 7 (30 juillet 1799), et par le cri : Vive la république répété plusieurs fois par les célébrants et « l'assistance ».

Pas un mot toutefois sur cette assistance, ni sur la ferveur populaire, ce qui est significatif, alors que la conspiration qui va mettre à bas le Directoire le 18 brumaire (9 novembre 1799) est déjà sans doute dans l'esprit de Bonaparte et de ses amis. Étienne Lachenaye se plaint par ailleurs que l'assistance est de plus en plus clairsemée lors des fêtes républicaines, et que l'esprit public n'est plus ce qu'il avait été, sans que nous ayons la moindre preuve de ce qu'il avance.

### **La fête révolutionnaire**

On constate ici à Brissac ce que les spécialistes ont constaté un peu partout en France à propos des fêtes révolutionnaires : ordre, discipline, et froideur. « La fête révolutionnaire qui se voulait spontanée accumule les précautions et coercitions, ..., et alors qu'elle souhaitait rassembler la communauté, ... tourne en parodie, s'achève en solitude ». (Mona Ozouf, p. 19) Cela s'explique pour cette fête brissacoise du 23 septembre 1799, car elle se situe en fin de régime. À l'automne 1799, « La messe est dite ! », si l'on peut dire. Le curé Pierre Jacquesson est quasiment sur le retour, si ce n'est déjà fait, le jour du décadi n'est plus respecté malgré les condamnations qui ont été faites par le tribunal de Brissac ; Bonaparte est alors à la porte du pouvoir, et va rapidement signer le Concordat avec Rome.

Une page importante de notre histoire est en train de se tourner.

Marcel Grandière, juin 2017